

# **SUR MESURE POUR L'EMPLOI**



Une approche intégrée du développement de compétences

## LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ADULTES EN SASKATCHEWAN : INVENTAIRES DES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES, DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

ENSEIGNEMENT ET FORMATION – APPRENTISSAGE – FORMATION  
PROFESSIONNELLE - EMPLOYABILITÉ

Document préparé pour le RESDAC dans le cadre du projet

*Sur mesure pour l'emploi : une approche intégrée du développement des  
compétences*

Septembre 2015

**RESDAC**  
RÉSEAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALPHABÉTISME ET DES COMPÉTENCES

**Conception et rédaction :**

Isabelle Coutant et Donald Lurette

Recherche documentaire réalisée en collaboration avec le CDÉACF.



Le RESDAC reçoit l'appui financier du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et de Patrimoine canadien.

-----  
Cette initiative est financée dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 :  
éducation, immigration, communautés.

# TABLE DES MATIÈRES

A) LA FORMATION DES ADULTES .....	5
1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION .....	5
1.A ALPHABÉTISATION DES ADULTES / ADULT LITERACY : NIVEAUX 1 ET 2.....	5
2. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE .....	6
2.A ADULT BASIC EDUCATION - ESSENTIAL SKILLS FOR THE WORKPLACE (ABE-ESWP).....	6
2.B <b>COURS DE LANGUE ANGLAISE AUX PERSONNES IMMIGRANTES : GATEWAYS</b> .....	6
3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	7
3.A AUTOCHTONES ET MÉTIS.....	7
4. STRUCTURES DE SERVICES.....	8
B. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ .....	8
1. PROGRAMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ CHEZ LES INDIVIDUS.....	9
2. PROGRAMMES POUR LES EMPLOYEURS.....	9
C. POLITIQUES ET STRATÉGIES .....	9
1. LÉGISLATION.....	9
2. ORIENTATIONS ET POLITIQUES .....	10
D. SOURCES ET DOCUMENTS .....	10

## AVANT PROPOS

La formation et le développement des compétences des adultes en Saskatchewan sont une responsabilité partagée entre trois ministères : le ministère de l'éducation, le ministère de l'économie et le ministère de l'éducation supérieure. Le développement et la livraison des programmes d'éducation destinés aux adultes nécessitent souvent l'appui de plus d'un ministère, l'un finançant les infrastructures éducatives, les deux autres finançant la livraison de programmes spécifiques à certaines clientèles.

Étant donné ce contexte, la question des compétences sur l'éducation et la formation est complexe en Saskatchewan. La scission en 2012 du ministère qui se nommait alors **Éducation supérieure, économie et immigration** crée une certaine confusion dans la documentation; une partie de ses dossiers se trouve maintenant au **ministère de l'Économie** (qui prend en charge également l'immigration), d'autres chez le ministère de l'**Éducation supérieure**.

La situation est d'autant plus complexe lorsqu'il est question de la formation des Autochtones et des Métis.ses, les acteurs du domaine n'hésitent pas à évoquer un «chaos juridictionnel».

# A) LA FORMATION DES ADULTES

## 1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le **ministère de l'Éducation** touche l'éducation des adultes sous l'angle de l'alphabétisation (des adultes ou familiale) sous les auspices de son **Bureau de l'alphabétisation / [Literacy Office](#)**. Ce bureau a la responsabilité des deux premiers niveaux du curriculum de la formation de base des adultes.

Le bureau de l'alphabétisation a pour mandat de conscientiser le public sur l'importance de l'alphabétisme et travaille avec les communautés à coordonner une approche provinciale en matière d'alphabétisation de base et de développement des compétences essentielles, pour tous les apprenants. Parmi ses initiatives, on peut mentionner le Fonds pour l'alphabétisation communautaire de la Saskatchewan (Saskatchewan Community Literacy Fund), qui soutient les projets d'alphabétisation communautaire ainsi que le développement d'un réseau provincial pour l'alphabétisation familiale. Le bureau de l'alphabétisation a également un mandat interministériel pour lier des stratégies en littératie dans tous les ministères.

### 1.A ALPHABÉTISATION DES ADULTES / ADULT LITERACY : NIVEAUX 1 ET 2

Le Bureau de l'alphabétisation / [Literacy Office](#) coordonne les programmes suivants :

Les deux premiers niveaux de la formation de base des adultes sont des programmes non crédités qui sont désignés comme «Literacy» ou alphabétisation. Bien que ces niveaux ne mènent pas à l'obtention de crédits ou de certifications, le programme est balisé par un document intitulé [The Circle of Learning](#). Produit dans le cadre d'une collaboration entre les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail et le [Saskatchewan literacy network](#) et en consultation avec de multiples experts dont des représentants des Premières nations, le *Circle of learning* définit les points de référence en alphabétisation des adultes (*Adult literacy benchmarks*) ; son usage est obligatoire pour tout fournisseur de services en alphabétisation des adultes.

Les organismes offrant l'alphabétisation et la formation de base aux adultes incluent les collèges régionaux, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), Dumont Technical Institute et des organismes communautaires comme READ Saskatoon. En français ce service est offert par le Collège Mathieu.

## 2. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Ce ministère est chargé du développement et de la formation de la main-d'œuvre et de l'accueil et la formation des immigrants. C'est du ministère de l'Économie que relèvent les niveaux 3 (équivalent à 10<sup>e</sup> année) et 4 (équivalent à la 12<sup>e</sup> année) de la formation de base des adultes.

Le ministère de l'économie fournit également de l'information au sujet du GED, qui peut être préparé par ses livreurs de services cités ci-dessus, ainsi que par des organismes communautaires.

### 2.A ADULT BASIC EDUCATION - ESSENTIAL SKILLS FOR THE WORKPLACE (ABE-ESWP)

Les programmes de formation de base des adultes offerts par le Ministère de l'Économie touchent les niveaux 3 (équivalent à 10<sup>e</sup> année) et 4 (équivalent à la 12<sup>e</sup> année). Ces programmes crédités sont regroupés au sein du **Adult Basic Education**. Ils permettent aux apprenants de poursuivre leurs études, d'entrer en formation ou d'accéder au marché du travail.

Ce programme fournit aux apprenants une formation pour développer à la fois leurs compétences en littératie (dans le cadre du Circle of Learning) et leur employabilité, en les informant sur le marché du travail et en les aidant à se trouver un emploi. Ce programme est livré par les institutions publiques d'enseignement post-secondaire.

Adult Basic Education est offert par SIAST, les collèges régionaux, Dumont Technical Institute et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT). Celles-ci sont encouragées à créer des partenariats avec les agences des Premières Nations et des Métis, les organismes communautaires, les écoles et les employeurs afin qu'ils construisent et fournissent des programmes de littératie et compétences essentielles qui permettront aux apprenants de trouver du travail dans des entreprises locales partout dans la province.

Ce programme permet aux adultes d'intégrer des emplois de niveau débutant.

### 2.B COURS DE LANGUE ANGLAISE AUX PERSONNES IMMIGRANTES : GATEWAYS

Pour les personnes immigrantes, en terme de formation, le ministère propose des services de **cours de langue** anglaise. L'accueil et les cours aux immigrants sont offerts par un réseau provincial d'organismes dédiés, les «[gateways](#) »;

### 3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

<http://ae.gov.sk.ca/programs-services/>

Le ministère de l'Éducation supérieure administre les institutions qui offrent les différents programmes de formation ou de développement des compétences.

Son mandat est, entre autres, de travailler avec les institutions d'enseignement supérieur, le secteur privé et les organismes communautaire pour développer une main d'œuvre compétente et pour élargir la participation des adultes autochtones et métis.

#### 3.A AUTOCHTONES ET MÉTIS

Les autochtones et les Métis forment [15,6% de la population](#) de la Saskatchewan selon le recensement de 2011 (Bureau of statistics, 2013). Les écoles dans les réserves des 73 nations autochtones relèvent du **gouvernement fédéral** en vertu de la **Loi sur les Indiens**. Selon le Groupe de travail mixte, plus de la moitié de ces personnes vivent hors-réserve. La Joint Task force relève ce qu'il appelle un « *jurisdictional chaos* » dans les compétences des acteurs respectifs:

“There exists an intricate and complicated set of relationships and jurisdictions among First Nations and Métis people and governments arising from historical agreements between Aboriginal people and the federal government, and between the federal and provincial government. These relationships and jurisdictions extend across many systems including justice, education, health, social services, economic development and environmental protection. ([Final report](#), 2013) »

De nombreuses collaborations existent entre ces communautés et les autres institutions provinciales, notamment les collèges et les écoles de formation professionnelle et technique. En 2007, le gouvernement provincial a offert du soutien pour des services de formation de base des adultes sur les réserves; un [rapport d'examen global détaillé](#) (*comprehensive review*) évalue les 4 premières années du programme. Notons que les Métis aussi ont leurs propres institutions, notamment le Gabriel Dumont Institute.

En 2011, le gouvernement de la Saskatchewan, avec la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* (FSIN), a signé un accord pour mettre sur pied un Groupe de travail mixte pour améliorer les résultats en apprentissage (tous niveaux) et en emploi des personnes des Premières Nations et Métisses. Un rapport de recherche, une bibliographie annotée et le rapport final assorti de 25 recommandations, se trouvent sur le site du Groupe de travail mixte : [Research Report for the Joint Task Force](#)

## 4. STRUCTURES DE SERVICES

Parmi les structures de soutien dans le domaine de la formation des adultes, on peut compter :

- Saskatchewan Literacy Network <http://www.sk.literacy.ca/index.html>
- Saskatchewan Aboriginal Literacy Network <http://saln.ca/>
- Moosejaw literacy network [http://moosejawliteracy.ca/?page\\_id=5](http://moosejawliteracy.ca/?page_id=5)
- Prince Albert literacy network <http://www.princealbertliteracy.ca/>
- Saskatchewan Adult Basic Education Association <http://www.sabea.ca/> (Association pour les enseignants/formateurs)

De plus, les adultes à faible revenu qui suivent une formation de base ou qui vont améliorer leurs compétences peuvent bénéficier d'une aide financière grâce au programme [Provincial Training Allowance](#).

Outre les collèges cités dans la section précédente, sont offerts des services spécifiques rendus à la communauté francophone par le Collège Mathieu ainsi que par l'Institut français de l'Université de Regina.

## B. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

Les programmes pour le développement des compétences utiles au marché du travail existent dans le cadre de [l'accord fédéral provincial](#). Ils sont gérés par le ministère de l'économie. Ce sont les Programmes pour le développement du marché du travail (Labour Market Development Programs). Outre le programme de Formation de base des adultes (partie A), les initiatives de ce ministère visent le développement des compétences des travailleurs. Il s'agit d'arrimer les compétences des travailleurs aux besoins des employeurs.

## 1. PROGRAMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ CHEZ LES INDIVIDUS

Le seul programme qui s'adresse aux individus qui ne sont pas en emploi est le Skills training Benefit (STB), qui s'adresse aux personnes admissibles à l'Assurance Emploi. Ce programme fait également partie de la subvention liée à l'accord fédéral-provincial. Il permet de financer les frais de formation, les livres, le gardiennage des enfants, le transport, etc. Le montant alloué est imposable et déterminé par les agents des centres d'emploi. Le programme a pour objectif d'intégrer rapidement les gens en emploi.

## 2. PROGRAMMES POUR LES EMPLOYEURS

Le ministère de l'économie finance les institutions publiques de formation via son programme Skills Training Allocation. Pour bénéficier de cette allocation, les institutions de formation ont le mandat de livrer des programmes qui répondent aux besoins des entreprises et de l'industrie de la province en terme de main d'œuvre qualifiée dans les secteurs les plus en demande.

D'autres programmes existaient, qui se sont terminés avec la signature de l'accord fédéral-provincial.

# C. POLITIQUES ET STRATÉGIES

## 1. LÉGISLATION

Tiré de Baril

Le Code des droits humains de la Saskatchewan (The Saskatchewan Human Rights Code) crée un droit à l'éducation. Ainsi, à l'article 13 .1. de ce Code, il est statué que : «Every person and every class of persons shall enjoy the right to education in any school, college, university or other institution or place of learning, vocational training or apprenticeship without discrimination on the basis of a prohibited ground other than age». Fait à noter, l'âge pourrait être invoqué comme critère pour limiter la portée du droit à l'éducation affirmée dans le Code des droits humains de la Saskatchewan.

### **Enseignement postsecondaire**

Le droit à l'enseignement postsecondaire est institué par une loi d'ordre général et par des lois encadrant des dimensions spécifiques de l'offre d'éducation. D'abord, sur le plan du droit général à l'enseignement postsecondaire, la loi sur les services d'éducation et de formation de niveau postsecondaire (The Post-Secondary Education and Skills

Training Act) jette les bases d'un droit à l'éducation postsecondaire. En ce qui concerne les précisions apportées à ce droit, la loi sur les collèges régionaux (The Regional Colleges Act) instaure une offre d'éducation des adultes de niveau postsecondaire (art. 5.), et de plus, elle dote ces institutions d'un mandat de formation de base et de développement de la littératie (art. 5. e.).

Par ailleurs, la Loi sur l'Institut de science appliquée et de la technologie de la Saskatchewan (The Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology Act) crée un établissement d'enseignement postsecondaire spécialisé. Plus particulièrement, cette loi confie à l'Institut une responsabilité de formation continue dans les domaines d'enseignement relevant de son mandat (art.5.1.), responsabilité qu'elle peut acquitter par le droit qu'il lui est accordé d'offrir de la formation selon différentes modalités, dans le cadre de régimes d'études à temps plein ou à temps partiel, ainsi que par l'offre d'activités éducatives le soir autant que le jour (art. 16.a.). De même, la loi sur l'Université de Régina (The University of Regina Act) et la loi sur l'Université de la Saskatchewan (The University of Saskatchewan Act ) assure une offre d'enseignement universitaire sur le territoire de la Saskatchewan

## 2. ORIENTATIONS ET POLITIQUES

[Saskatchewan Plan for Growth: Vision 2020 and Beyond](#) : ce document a été produit en 2012. On y fait mention de l'importance d'avoir une main d'oeuvre compétente. En 2013 un rapport d'étape a été produit : [2013 Progress Report](#)

Labour Market Agreements (avec le gouvernement fédéral, voir [http://www.esdc.gc.ca/eng/jobs/training\\_agreements/lma/index.shtml](http://www.esdc.gc.ca/eng/jobs/training_agreements/lma/index.shtml) )

## D. SOURCES ET DOCUMENTS

### Suggestions de lecture

- [Literacy and essential skills in saskatchewan : environmental scan 2012](#)
- [The Circle of Learning: Saskatchewan Adult Literacy Benchmarks Levels 1 and 2](#)
- [Saskatchewan On-reserve Adult Basic Education: Hope for the Future](#)